

**Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien
comprenant 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes
d'Aumâtre et de Frettecuisse (Somme) présentée par la SASU WP France 20
Projet éolien de Blancs Monts**

**Communication du procès-verbal de synthèse des observations
résultant de l'enquête publique à la SASU WP France 20**

Références :

- ▶ Désignation enquête publique n° E2100022/80 par décision de Madame la présidente du Tribunal administratif d'Amiens en date du 08 février 2021.
- ▶ Arrêté du 22 février 2021 de Madame la préfète du département de la Somme.

Monsieur Léo MARIE, Responsable adjoint Agences Normandie, Île-de-France et
Hauts-de-France à la société TOTAL Quadran.
Représentant la société TOTAL Quadran et sa filiale SASU WP France 20

Au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 08 avril au 11 mai 2021 inclus, sur le territoire des communes d'Aumâtre et de Frettecuisse (Somme), j'ai procédé à sa clôture le 11 mai 2021 à 17h00.

Dans les délais impartis prévus selon les dispositions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 22 février 2021 : je vous communique ce jour, 17 mai 2021, le procès-verbal de synthèse des observations recueillies, et je vous invite à communiquer toutes les réponses et précisions que vous jugerez utiles.

Conformément aux dispositions prévues par l'article R.123-18 du code de l'Environnement et en application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 22 février 2021, à dater de ce jour : 17 mai 2021, vous disposez d'un délai de 15 jours pour me communiquer vos réponses éventuelles, soit au plus tard le **mardi 1^{er} juin 2021 inclus**.

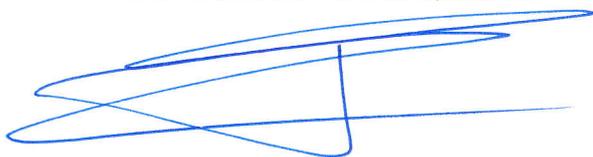
Remis en deux exemplaires et commenté par le commissaire enquêteur en mairie d'Aumâtre.
Le présent procès-verbal est complété par :

- 1- Le bilan des observations
 - 1-1. Le bilan comptable
 - 1-2. Délibérations déposées à l'enquête publique
 - 1-3. Répartition statistique suivant la nature des avis exprimés
- 2- Le climat général de l'enquête publique.
- 3- Synthèse par thématiques des observations issues de l'enquête publique
 - I – L'enquête publique et le dossier
 - II- Les thématiques relatives à l'énergie éolienne
 - III- Les conséquences d'un parc éolien pour les communes et l'attractivité socio-économique
 - IV- Les thématiques spécifiques à l'environnement du projet de Blancs Monts
 - V- Thèmes applicables à la gestion d'un parc éolien
 - VI- Les thématiques spécifiques au projet de Blancs Monts
 - VII- Les thématiques applicables à des demandes individuelles
 - VIII- Contributions déposées sous forme de mémoire – Réponse globale demandée
 - IX- Délibérations versées à l'enquête publique en concordance de temps avec les dispositions de l'article 11 de l'arrêté préfectoral du 22 février 2021.
 - X- Questions particulières.

Pris connaissance, le 17 mai 2021 à 10h00 en mairie d'Aumâtre.

M. Léo MARIE
Pour la société TOTAL Quadran

Le commissaire enquêteur P. JAYET



1- Le bilan des observations

1-1-. Le bilan comptable

E/C	Observation manuscrite sur le registre d'enquête. - Manuscrite sur le registre d'enquête. - Mention manuscrite sur le registre, avec courrier joint. - Courrier déposé au registre.
O	Observation orale (<i>Aucune observation orale n'a été formulée</i>).
D	Délibérations versées à l'enquête publique.
@	Observation transmise par voie électronique sur le site Internet de la préfecture de la Somme.

Communes	Écrites/Courrier	Délibérations	Total
Aumâtre	124	02	126
Frettecuisse	24	02	26
Site préfecture @	71		71
Total	219	04	223

1-2. Délibérations déposées à l'enquête publique

Communes	Date	Index de référence	Avis exprimés
Aumâtre	28 février 2021	Aum/2	Aucun avis directement exprimé sur l'objet de l'enquête publique.
Conseil Départemental de la Somme	12 avril 2021	Aum/126	Avis défavorable
Frettecuisse	17 mars 2021	Fret/21	Avis défavorable
Cannessières	08 avril 2021	Fret/24	Avis défavorable

1-3. Répartition statistique suivant la nature des avis exprimés

Source	Avis favorables	Avis favorables Sous réserve	Avis défavorables	Autres opinions
Aumâtre	01	Néant	123	02
Frettecuisse		Néant	23	03
Préfecture	07	Néant	59	05
Total	08		205	10
%	3,60%		91,92%	4,48%

2- Le climat général de l'enquête publique

- L'enquête publique s'est déroulée dans un climat marqué par une forte opposition au projet, puisque 91,92 % des contributions lui sont défavorables.
- 223 contributions ont été déposées dont 152 dans les seules mairies d'Aumâtre et de Frettecuisse.
- En raison de la densité du contexte éolien sur le territoire d'Oisemont, la participation du public a concerné non seulement des habitants des villages d'Aumâtre et de Frettecuisse, mais aussi les villages aux alentours, sur un large rayon.
- Le samedi 24 avril 2021, pendant ma permanence, des opposants au projet ont organisé un rassemblement devant la mairie d'Aumâtre. 110 personnes ont été recensées et les participants ont été invités à signer une lettre-type qu'ils ont ensuite déposée à l'enquête publique.
65 de ces documents ont ainsi été pris en compte pendant cette permanence.
- La sécurité a été assurée par la Gendarmerie d'Oisemont présente sur les lieux de 10h00 à 12h00. Le rassemblement a été digne et de bonne tenue. Aucun incident n'est à signaler.

- Néanmoins, on peut regretter qu'à l'occasion de ce rassemblement, des personnes ont cru bon d'arracher 5 panneaux issus de la zone d'implantation du projet pour venir les jeter au matin devant la mairie d'Aumâtre.
- Le rassemblement du 24 avril 2021 a été médiatisé par la presse locale et les journaux télévisés régionaux.
- Plusieurs articles de presse ont été consacrés à l'enquête publique à l'initiative des principaux opposants.

3- Réponses aux thématiques retenues dans les 205 contributions défavorables

Le maître d'ouvrage est invité à produire des réponses qui soient les plus complètes possibles.

Pour chaque thématique, une colonne à droite a été réservée pour y mentionner l'index de référence d'une plusieurs contributions, afin de permettre au maître d'ouvrage de pouvoir se reporter à leur contenu détaillé.

La liste de ces index n'est cependant pas exhaustive et le maître d'ouvrage peut se reporter au contenu de la colonne « Avis et thèmes » des tableaux de relevé des contributions.

4- Les 8 contributions favorables au projet

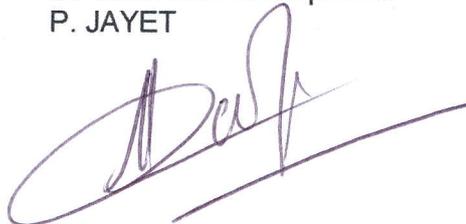
- Aum/05
- Préf/03
- Préf/04
- Préf/18
- Préf/26
- Préf/29
- Préf/34
- Préf/66

Le soin de produire une réponse à ces contributions favorables est laissé à l'appréciation du maître d'ouvrage.

5- Les relevés des 223 contributions

- 126 contributions issues du registre d'Aumâtre.
- 26 contributions issues du registre de Frettecuisse.
- 71 contributions issues du site Internet de la Préfecture de la Somme.

Remis le 17 mai 2021 à 10h00 à Aumâtre
Le commissaire enquêteur
P. JAYET



Enquête publique n° E21000022/80

Demande d'Autorisation Environnementale d'exploiter un parc éolien comprenant 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes d'Aumâtre et de Frettecuisse, présentée par la SASU WP France 20

Synthèse par thématiques des observations issues de l'enquête publique

I - L'enquête publique et le dossier

Enquête publique	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi l'enquête publique se déroule-t-elle en plein confinement sanitaire ? - La période de confinement limite les possibilités de déplacements en se rendant dans les mairies. - Rien n'a été mis en place pour informer correctement les habitants. 	Fret/2
Dossier	<ul style="list-style-type: none"> - Qui vérifie le dossier posté sur Internet ? - Qui vérifie que tous les documents et toutes les informations qui doivent être remis sont bien présents ? - Qui vérifie que les données que donne Total sont exactes ? - Qui vérifie qu'il n'y a pas eu de prise illégale d'intérêts ? - Où sont les données relatives aux capacités financières du projet ? - Les cartes du dossier sont périmées, insuffisamment renseignées, et présentent des erreurs. - Les photomontages sont irréalistes. 	Fret/2
Procédure de concertation	<ul style="list-style-type: none"> - Demande faite au porteur de projet de prouver l'acceptabilité sociale dont il parle et de communiquer ses sources. - Pour quelles raisons le porteur de projet n'est-il jamais venu voir les riverains pendant toutes ces années d'études et de visites à Frettecuisse ? 	Fret/2
	<ul style="list-style-type: none"> - Le maire de Fresnoy-Andainville déclare ne pas avoir été informé du projet par le développement éolien et l'avoir seulement découvert lors de l'enquête publique. 	Aum/20
	<ul style="list-style-type: none"> - Les habitants de Fresnoy-Andainville n'ont pas été informés du projet. 	Préf/58
Les avis exprimés	L'avis de l'autorité environnementale et les réponses apportées jugées insatisfaisantes.	Préf/67 à Préf/71
Prise en compte de l'avis des élus et de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Les maires n'ont qu'un pouvoir facultatif lors de débats en conseil municipal. Seul le préfet décide. 	Préf/43
Contexte réglementaire des projets éoliens	<ul style="list-style-type: none"> - La taille des éoliennes est passée de 90 m à maintenant 180 m, et bientôt 220 m, et ce, sans que la norme ait évolué en conséquence...! La distance minimale avec les habitations est restée à 500 m. 	Préf/23
	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi la distance minimale de sécurité de 500 m n'a t'elle pas évolué, alors que la taille des éoliennes en hauteur a doublé en 10 ans ? 	Préf/44

II - Les thématiques relatives à l'énergie éolienne

Intérêts catégoriels	- Au nom de l'écologie, le développement de l'éolien ne profite qu'à servir les intérêts de certaines catégories socio-professionnelles.	Préf/7
	- Contribution du député de la Somme Emmanuel MAQUET. Concernant les tarifs subventionnés.	Préf/51

Intérêt économique de l'énergie éolienne	- A quoi peut bien servir la production d'énergie éolienne puisque nos factures d'électricité ne font qu'augmenter.	Préf/42
---	---	---------

Intérêt écologique de l'énergie éolienne	1- Demande faite au porteur de projet d'apporter la preuve que ses éoliennes contribueront intrinsèquement et durablement à la réduction d'émissions de CO2. - Les utilisent-t'on quand il n'y a pas de vent ?	Fret/2
	2- Les éoliennes ne sont pas écologiques : utilisation de métaux rares, pales non recyclables, fabriquées à l'étranger, transportées par des entreprises étrangères.	Préf/13

Intérêt énergétique des éoliennes	- La Somme a déjà atteint ses objectifs en matière de production d'énergie renouvelable.	Fret/2
	- L'énergie produite par les éoliennes n'a pas vocation à remplacer l'énergie issue des centrales nucléaires.	Aum/8
	- Le secteur éolien de l'électricité ne concerne que de 7,2% de la consommation électrique française à la fin de l'année 2019.	Préf/61

Alternatives à l'énergie éolienne	- Il faut promouvoir des alternatives à l'éolien. Développer d'autres énergies renouvelables (hydroliennes, le solaire, la méthanisation...).	Préf/1
--	---	--------

III - Les conséquences d'un parc éolien pour les communes et l'attractivité socio-économique

Retombées économiques, financières et sociales.	- Demande faite au porteur de projet d'apporter la preuve que la fabrication et le montage du parc éolien créeront des emplois locaux.	Fret/2
	- Les riverains subissent la présence de ces machines mais cela ne leur ramène aucun avantage, même pas une baisse des tarifs d'électricité.	Aum/7
	- Sous prétexte d'un projet pour l'écologie, les communes se battent pour l'obtention d'éoliennes dans le seul but de rentrée d'argent.	Préf/33
	- Accusations portées contre la CC2SO de donner son accord à des projets éoliens uniquement pour obtenir des retombées financières sans se soucier du bien-être des habitants.	Préf/58

IV - Thématique spécifiques à l'environnement du projet de Blancs Monts

Atteinte aux paysages et au cadre de vie	- Demande faite au porteur de projet un réexamen de la question de la densification, de l'encerclement et des effets cumulés du projet au regard de tous les projets en cours ou connus sur notre territoire.	Fret/2
	- Le développement éolien non maîtrisé entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages	Préf/1
	- Saturation visuelle et paysagère. - Effet d'encerclement accentué par la taille des éoliennes.	
Impacts à l'environnement humain	- Le parc éolien provoquera une perte de valeur du patrimoine bâti de l'ordre de 20 % selon un agent immobilier. Il provoquera également une perte d'activité du territoire.	Fret/2
	- Impact négatif sur l'attractivité touristique (activités de Gîtes).	Préf/23
	- Perturbations liées à la réception des TV et des téléphones.	Aum/20
Nuisances sanitaires	- Un suivi acoustique après la mise en service du parc sera-t-il réellement réalisé ? - Quelles preuves sont apportées que les riverains ne subiront aucunes nuisances liées au bruit, à la lumière, aux infrasons, aux effets stroboscopiques et aux vibrations ? Aucune étude géologique n'a été fournie.	Fret/2
	- Effets néfastes des infrasons, des vibrations sur la santé humaine.	Préf/23
Impacts sur l'environnement naturel	- Demande faite au porteur de projet de réaliser une étude des conséquences spécifiques sur l'avifaune du bois Ducroq par une autorité indépendante. Les impacts sur les chauves-souris sont minimisés et les oiseaux sont en danger.	Fret/2
	- Dégât majeur pour la faune : La Dame blanche, la chouette Effraie. Ce rapace nocturne protégé depuis 1902 ne figure pas dans les études d'impact, car il est revenu nicher pour la première fois dans une grange en 2020.	Fret/3
	- Les chasseurs ont constaté une baisse de passages d'oiseaux migrateurs depuis 2015, mise en place du parc de Saint-Maulvis.	Aum/8
Impacts sur les sols, les eaux	- Problèmes de coulées de boues.	Aum/20
	- Quelles incidences sur le Bois Ducroq ?	Fret/06
Gestion des territoires	- Depuis une dizaine d'années, la région des Hauts-de-France est le terrain de multiples projets éoliens. Notre territoire en est maintenant saturé.	Fret/3
	- Pourquoi supporter en Hauts-de-France les nuisances liées à 25% du territoire ?	Préf/23
	La Somme représente 15% de la puissance éolienne avec près de 1000 mâts installés.	Préf/51

Conflit d'intérêt	- Toutes remarques relatives à une suspicion de conflit d'intérêt mettant en cause des élus des communes concernées. Note du commissaire enquêteur <i>Se rapporte au fait que plusieurs membres du conseil municipal d'Aumâtre sont propriétaires de terrains impliqués dans le projet, y compris le maire.</i> <i>Mme le maire de Frettecuisse est également visée dans la contribution Préf/59 (§ 8 – Des élus compromis).</i>	Aum/3
		Préf/59
	- Accusations portées contre M. le maire d'Aumâtre et des conseillers municipaux, et Mme le maire de Frettecuisse. - Mise en cause de la validité de certaines délibérations auxquelles ces élus ont participé.	Préf/53

Solutions alternatives	Madame le maire de Frettecuisse suggère le retrait de l'E2.	Fret/21
-------------------------------	---	---------

V - Thèmes applicables à la gestion d'un parc éolien

Données techniques de fabrication et d'implantation des éoliennes	- Par qui sont fabriquées ces éoliennes, et où ? - Comment parviennent-elles sur le site ? - Combien de tonnes de béton ? - Combien de camions ? - Combien de ferrailles ?	Fret/2
--	--	--------

Démantèlement des parcs éoliens	► Le volet réglementaire - Garanties financières : demande au porteur de projet de faire des devis par des tiers du coût du démantèlement complet. - Demande au porteur de projet d'apporter les preuves concrètes que l'argent nécessaire sera bien réservé pour démantèlement. Quelle instance financière en sera responsable ?	Fret/02
	► Le volet environnemental - En quelles matières sont tous les éléments utilisés ? - Sont-ils recyclables ? - Qu'en est-il des résines recouvrant les pales ?	Fret/02
	Que deviennent les éoliennes après leur démantèlement ?	Préf/61
	Quelles garanties ? Puisque la plupart des entreprises et sociétés d'éoliennes ont une durée de vie inférieure à celles de leurs machines.	Préf/63

Étude de dangers	- Quelles conséquences en cas d'accident (foudre, glace) ou de pales qui se détachent comme à Nurlu et Priez.	Fret/2
	- Avis défavorable du Conseil Départemental de la Somme du 12 avril 2021.	Fret/24

VI - Les thématiques spécifiques au projet de Blancs Monts

Impacts sur le patrimoine culturel	- La commune d'Oisemont compte une tour classée aux monuments historiques. Question : De quel monument s'agit-il ?	Préf/31
	- Atteinte au patrimoine culturel. Contribution de M. de BLANCHARD. Note du commissaire enquêteur Le propriétaire du château de Rambures n'évoque pas le cas particulier de sa propriété, mais reste dans la généralité. Mémoire 5 déposé par M. de BLANCHARD sous Aum/118.	Préf/21 Aum/118
Consommation de terres agricoles	Ce thème n'a pas été abordé	
Les mesures ERC	Ce thème n'a pas été abordé.	
Distance d'implantation des éoliennes	- Les éoliennes sont trop hautes et trop proches des routes (215 m). Sur quels éléments objectifs repose la dérogation qui a été accordée par le conseil départemental ? - Les éoliennes sont trop proches des habitations.	Fret/2
	- La distance minimale de 500 m peut être augmentée au cas par cas comme l'a déclaré la Ministre de la Transition écologique. > Voir ce sujet dans le paragraphe dédié aux questions à l'étude.	
Étude de danger	- Le projet éolien est situé trop près de la route. - Le Conseil Départemental de la Somme a rendu un avis défavorable en évoquant ce thème (Mémoire 7).	Préf/44 Aum/126

VII - Thématiques applicables à des demandes individuelles

Demande individuelle	- Demandes présentées par M. François PERIMONY.	Fret/01 Fret/4 Fret/5 Fret/25
	- Doléances exprimées par M. DUBAL Alain, de Frettecuisse	Aum/14

Procédure de suivi après la mise en service du parc	- Demande de désignation d'un référent auprès de la population. Note du commissaire enquêteur <i>Cette proposition peut faire l'objet d'une recommandation.</i>	Fret/2
--	--	--------

VIII - Contributions déposées sous forme de mémoire Réponse globale demandée

Mémoire 1	Présentation du document de 23 pages : « Questions et remarques à propos de ce projet plein de contradictions et surtout de mensonges ». Le rédacteur reprend certains points du dossier et apporte au cas par cas, des remarques, des critiques et des interrogations.	Préf/10
------------------	---	---------

Mémoire 2	La contribution déposée par Mme le maire de Frettecuisse le 7 mai 2021.	Fret/21
Mémoire 3	La contribution déposée le 7 mai 2021 par Mme VANMOORLEGEM Sabine.	Fret/24
Mémoire 4	Contribution anonymisé de 6 pages et 7 annexes. - Page 5 : Remarques sur le prix de l'électricité.	Préf/52
Mémoire 5	- Contribution de M.de BLANCHARD, Château de Rambures.	Aum/118
Mémoire 6	- Contribution de Mme de WAZIERS, vice-présidente du Conseil départemental de la Somme, maire de Lignières-en-Vimeu.	Aum/122
Mémoire 7	Délibération du 12 avril 2021 du Conseil Départemental de la Somme.	Aum/126
Mémoire 8	BOURGOIS Colette. Présidente de l'association Fresneville Liger.	Préf/59
Mémoire 9	Documents transmis par le Cabinet d'avocats de Montpellier.	Préf/67 à Préf/71

IX - Délibérations versées à l'enquête en concordance de temps avec les dispositions de l'article 11 de l'arrêté préfectoral du 22 février 2021

Servitudes et autorisation d'utiliser des voies de la commune	- Délibération du Conseil municipal d'Aumâtre du 28 février 2021. Projet de promesse de constitution de servitudes (domaine privé). Projet d'autorisation d'utilisation des voies de la commune (Domaine public). Note du commissaire enquêteur <i>L'objet de la délibération n'entre pas dans le cadre de ce qui demandé par l'article 11 de l'arrêté préfectoral du 22 février 2021, à savoir : Demander aux collectivités d'émettre un avis sur l'objet de l'enquête publique.</i>	Aum/2
Avis défavorable	Délibération du Conseil municipal de Frettecuisse du 17 mars 2021.	Fret/21
Avis défavorable	Délibération du Conseil municipal de Cannessières du 08 avril 2021	Fret/24
Avis défavorable	Délibération du Conseil Départemental de la Somme du 12 avril 2021.	Aum/126

X – Questions particulières

01	<p><u>Le cas du parc éolien Les Havettes- Les Mottes</u></p> <p>La Cour d'Appel Administrative de Douai a annulé le 26 janvier 2021 l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2019 de refus d'autorisation de ce parc, et sous réserve des décisions à venir (Recours devant le Conseil d'État...).</p> <p>Considérant que le projet a été réintégré dans la cartographie GEO IDE :</p> <p><u>Question :</u></p> <p>Sachant que la DREAL a demandé à ce que le projet soit retiré de l'étude d'impact en raison de la précédente décision de refus.</p> <p>→ Le porteur de projet peut-il fournir un courrier de la DREAL faisant état du rappel de cette prescription ?</p> <p>Quelles sont les conséquences directes sur la densification éolienne notamment sur le secteur d'Oisemont ?</p> <p>Les études et analyses figurant au dossier ne sont-elles pas désormais caduques ?</p> <p>La fiabilité de l'étude d'encerclement n'est-elle pas remise en question ?</p>
-----------	---

Sur le plan légal, les opposants ne seraient-ils pas en droit d'évoquer la nullité du dossier d'impact ?

→ En d'autres termes, la recevabilité du dossier par la DREAL le 1^{er} février 2021 est-elle suffisante pour justifier à ce jour que le débat est clos concernant cette modification substantielle intervenue dans le cadre paysager de l'étude d'impact ?

02 Concernant la prise en compte des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction ayant reçu un avis de l'autorité environnementale. TOTAL Quadran précise que pour cette étude, il a pris en compte les projets sans l'avis de l'Autorité environnementale dans un souci d'anticipation de possibles avis à venir.

Question : De quels parcs s'agit-il ?

03 Le nouvel arrêté ministériel du 22 juin 2020

L'article 3 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 prévoyait une distance réglementaire minimale de 500 m par rapport aux habitations.

Le nouvel arrêté du 22 juin 2020 maintient cette distance (calcul effectué depuis la base du mât et non pas de l'extrémité du rotor)...

Pour un rotor de 145 m, cela donne 500 m – le rayon de 70 m = 430 mètres !

Ce qui suscite l'incompréhension du public lorsque l'on sait que la hauteur des éoliennes a doublé en 10 ans !

Question : Savez-vous pour quelle raison le calcul de la distance réglementaire commence à partir de la base du mât, et non pas de l'extrémité des pales ?

Question :

Cette distance est-elle réglementairement figée ou peut-elle être modulée au cas par cas par le Préfet comme l'a suggéré la Ministre de la Transition écologique lors du débat du 14 janvier 2021 concernant la Loi de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Remarque : Cette information se répand dans l'opinion publique.

Il semble qu'elle soit extraite d'un débat à l'assemblée nationale en date du 03 décembre 2020...

L'augmentation des distances serait donc laissée à l'appréciation des préfets, au cas par cas.

Question : Si cela est exact, à quel moment un préfet peut-il décider d'augmenter cette distance ? Pendant la phase d'examen du projet, ou après l'enquête publique, dans le cadre de l'arrêté d'autorisation ?

Commentaire : Ce dernier cas semble néanmoins peu probable car il remettrait alors en question la zone d'implantation du projet et sa cohérence.

04 L'hypothèse d'un retrait partiel d'une ou plusieurs éoliennes du projet

Dans la contribution Fret/21 du 07 mai 2021, Mme FACQUET, maire de Frettecuisse suggère le retrait de l'E2.

Est-il possible d'envisager le retrait d'une ou plusieurs éoliennes, en priorité la E2, et éventuellement la E3 ?

Pour deux raisons majeurs :

- Atténuer l'effet d'encerclement paysager à hauteur de Frettecuisse.

- Réduire l'impact sur la zone d'enjeux faunistiques et chiroptérologiques du Bois Ducroq.

05 L'avis défavorable du Conseil Départemental de la Somme du 12 avril 2021

Le 12 avril 2021, le Conseil Départemental de la Somme a émis un avis défavorable au projet en invoquant des manquements à la sécurité par rapport aux risques encourus en cas de détachement d'une partie des éoliennes 2, 5 et 6 sur les routes départementales. De plus, le Département demande que soient étudiés d'autres accès pour les éoliennes 3 et 6.

06 Discordance entre les chiffres

En page 39 de l'étude d'impact, Le dossier précise que dans un rayon de 25 km autour de la ZIP se trouvent 83 parcs.
L'avis de la MRAe parle de 56 parcs en fonctionnement, 12 autorisés non encore construits, et 16 parcs en cours d'instruction, soit 84 parcs.
Le volet paysager fait état de 66 parcs (359 éoliennes) et quelque fois de 61 parcs...
Question : Quels sont les bons chiffres ?

07 Les objectifs en termes de production éolienne

De nombreux opposants considèrent que les objectifs en matière de production éolienne terrestre sont atteints dans la Région et dans le département de la Somme.
Les objectifs fixés par le SRCAE en 2015 des anciennes Région Nord-Pas-de-Calais/Picardie, à 4147 MW pour 2020 sont-ils atteints ?
Quel est le dernier chiffre connu en matière de production éolienne pour la Somme ?
Question : Si les objectifs sont atteints dans la Région des Hauts-de-France et notamment le département de la Somme, pour quelles raisons des projets éoliens continuent-ils d'y être développés au risque de se voir opposer un refus ?